

# L'USINE À DANSES - Association loi 1901

## Règlement Intérieur de l'Association L'USINE À DANSES

### Tenue obligatoire :

Pour les cours une tenue de danse est obligatoire, « **les jeans** » sont interdits. Les cheveux doivent être attachés et le port de bijou est déconseillé. **Cours de Hip Hop, Street Jazz : une paire de chaussures propre est obligatoire.** L'Association met à votre disposition des tapis de sol. Pour la pratique des cours de yoga, de renforcement musculaire et de Pilates : une serviette est obligatoire.

### Païement :

Après un cours d'essai (gratuit) de « découverte », l'inscription doit être enregistrée auprès du secrétariat, et ce **avant** le deuxième cours. Dans le cas contraire, l'entrée à la salle de danse sera refusée. Il en va de même pour les dossiers incomplets (aucune réservation possible).

Le règlement peut s'effectuer soit :  
- en un chèque global - encaissé dès le mois d'octobre à libeller à l'ordre de **L'USINE À DANSES**  
- en trois chèques déposés lors de l'inscription - encaissés à chaque trimestre (octobre - février - avril)  
- en espèces (la totalité)  
- ANCV Coupon sport et ANCV chèque-vacances

*Attention : l'Association ne peut accepter le coupon sport délivré par le département de l'Oise.*

### Remboursement :

Les inscriptions sont valables sur une saison complète (de septembre à juin) seuls pourront être remboursés les élèves qui justifieront en cours d'année par un certificat médical de leur incapacité à poursuivre les cours de danse, aucune autre raison ne sera retenue pour effectuer un remboursement une fois que l'élève est inscrit. Le montant de l'adhésion reste acquis à l'association.

### Réduction :

Réduction de 10 % pour les familles à partir de trois personnes inscrites ou de trois activités pratiquées.

### Documents à fournir :

#### **- Certificat médical + Attestation d'assurance**

Un certificat médical de moins de 3 mois **EST OBLIGATOIRE À L'INSCRIPTION**. Il doit mentionner la discipline choisie ou au plus tard à la fin du premier mois ainsi qu'une attestation d'assurance EXTRA scolaire ou 2 attestations (responsabilité civile + individuelle accident).

*Sans présentation de ces documents, nous serons contraints de refuser la participation au cours pour des raisons de sécurité et d'assurances. En cas d'urgence médicale au sein des cours, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).*

### Gala de fin d'année :

À la fin de chaque saison, un Gala est organisé. Tous les élèves sont invités à y participer. Ce spectacle a pour objectif de montrer tout le travail effectué et le savoir-faire acquis durant l'année. Pour ce Gala qui est un véritable spectacle, l'entrée est payante, et l'achat des places se fait par un système de vente sur Internet. Par souci de jauge, le nombre de places est limité à 3 par adhérent la première semaine des ventes. Puis illimité les semaines suivantes, jusqu'à épuisement des billets. Les tickets d'entrée ne sont ni échangeables, ni remboursables.

En général, les costumes sont prêtés aux adhérents, ils doivent être restitués aux professeurs dès la fin du gala. Parfois, les costumes sont achetés par les adhérents, il est donc possible qu'une participation vous soit demandée quelques semaines avant le gala.

### Vacances :

Les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés. Les cours de danse suivent le calendrier des vacances scolaires de l'académie d'Amiens (Zone B), il n'y a pas de cours pendant ces périodes.

### Absences des élèves :

Les élèves absents devront prévenir leur professeur ; ces cours non suivis ne seront ni rattrapés ni remboursés.

Les adhérents doivent arriver à l'heure en cours (soit 10 minutes avant le début du cours). Les chewing-gums sont interdits durant les cours. Les goûters ne doivent pas être pris pendant les cours, ni dans la salle de danse. Les téléphones portables doivent être éteints.

Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Les professeurs et l'Association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours.

Pour ne pas perturber le déroulement du cours, les parents et/ou toute autre personne ne pourront y assister. La présence des familles est tolérée pendant les intercourts.

Les mineurs doivent être récupérés par leurs parents à la fin du cours. Dans le cas contraire, la responsabilité de l'Association ne saurait être engagée. Les élèves ne peuvent rester dans le cours suivant, au risque de perturber le cours et les autres élèves. Le silence est demandé aux personnes désirant patienter dans les locaux de l'Association (dans le hall d'accueil).

Les adhérents doivent respecter les locaux et le matériel. Des casiers sont mis à disposition. En cas de perte d'un objet, un panier « Objets trouvés » se trouve à l'entrée du vestiaire. L'Association décline toute responsabilité en cas de vol. À la fin de chaque saison, l'ensemble des objets non réclamés sont donnés à une association caritative.

L'Association se réserve le droit d'exclure définitivement un adhérent pour manque de discipline, comportement « agressif » et/ou non-respect envers son professeur et des autres adhérents.

L'Association peut être amenée à diffuser des photos des adhérents prises lors de diverses manifestations culturelles. Si toutefois vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée, merci de nous le préciser lors de l'inscription.

**L'Association se réserve également le droit de fermer un cours si le nombre de participants n'est pas suffisant.**

Si les parents souhaitent rencontrer le professeur de danse, la direction ou un membre du bureau, il est possible de prendre rendez-vous.

Nul n'est censé ignorer le règlement de l'Association.

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur**

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :

# L'USINE À DANSES - Association loi 1901

## BULLETIN D'ADHESION (À remplir par l'adhérent)

### Inscription (à remplir au nom du danseur)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_  
 Enfant (4 - 11 ans)  Adolescent (12 -17 ans)  Adulte (18 ans et +)   
 Lieu de pratique \_\_\_\_\_  
 Crépy en Valois  Lagny le Sec  Mareuil s/ Ourcq   
 Jour et heure de pratique \_\_\_\_\_  
 Discipline \_\_\_\_\_  
 Éveil  Initiation  Classique   
 Hip Hop  Street Jazz  Modern Jazz   
 Oriental fusion  Yoga  Contemporain   
 Rythmo dance  Renf. musc.  Pilates

### Coordonnées

Adresse \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
*Pour nous permettre de vous joindre en cas d'annulation de cours ou en cas de problème pendant le cours, téléphone avec répondeur fortement recommandé !*  
 Tél mère \_\_\_\_\_ Tél père \_\_\_\_\_  
 Autre \_\_\_\_\_ Autre \_\_\_\_\_

Toutes les informations concernant le déroulement des ateliers-cours, des stages, du gala et des manifestations vous seront communiquées **uniquement par mail**. Si les parents sont séparés, merci de nous le préciser dans la rubrique ci-dessous\*.

Mail (mère) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
 Mail (père) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### \* Informations éventuelles (santé ou autres)

\_\_\_\_\_

## FICHE ADMINISTRATIVE (Réservée à l'administration)

### Participation

Date d'inscription \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_ N° carte d'adhérent \_\_\_\_\_  
**1 cours** Enfant 180 €  Adolescent 182 €  Adulte 206 €   
**2 cours** Enfant 280 €  Adolescent 282 €  Adulte 330 €   
**3 cours** Adolescent 357 €  Adulte 454 €   
**Yoga / RM / rythmo dance / Pilates (1 h / semaine)** Adulte 175 €   
**Yoga / RM / rythmo dance / Pilates (2 h / semaine)** Adulte 275 €   
**Yoga / RM / rythmo dance / Pilates (3 h / semaine)** Adulte 375 €   
**Tous cours de Yoga et renforcement musculaire** Adulte 475 €   
**Cours de Yoga / RM / rythmo dance / Pilates à l'unité** Tickets 6 €   
**1 cours danse + 1 cours RM ou Yoga ou rythmo dance** Adulte 300 €   
 Attestation d'assurance  Certificat médical

### Avance de règlement / dépôt des participations

Chèque(s)  Espèces  ANCV

Nom du titulaire du chèque \_\_\_\_\_

Montant	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre
Chèque(s)			
Espèces			

	Date de dépôt	Chèque	Espèces	Autres
<b>1<sup>er</sup> trimestre</b>				
<b>2<sup>ème</sup> trimestre</b>				
<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>				
<b>Tickets</b>				